DÉVELOPPEMENT RURAL
Portes et cœur de Wiers

L'étude du centre du village de Wiers a été retenue en 1ère priorité dans le 2ème Programme de Développement rural. Dans ce cadre, la Commission Locale de Développement Rural, la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et plus largement, la population de Wiers ont été consultées à deux reprises.

La première réunion, qui a eu lieu en juillet, avait pour objectif de mieux connaître le village de Wiers au travers de ses habitants. Le but était de répondre à des questions sur la structuration des espaces de vie, sur les fonctions actuelles et les nouvelles fonctions à développer dans le village, sans oublier la mobilité ainsi que les points forts et les points à améliorer pour rendre les espaces plus conviviaux, plus sécurisés...

Les renseignements récoltés ont été traduits en principes d'aménagements répondant aux besoins et aux attentes des habitants par l'auteur de projet, le bureau d'études ARCEA. Ceux-ci ont été présentés lors de la réunion publique du 16 septembre. Les participants ont eu l'occasion de faire part de leurs remarques complémentaires et de hiérarchiser les aménagements proposés.

À présent, l'auteur de projet peut travailler afin de proposer un avant-projet qui sera de nouveau soumis aux membres de la CLDR, de la CCATM et aux habitants de Wiers, le 16 décembre, à 19 h, au réfectoire de l'école, avant d'être adopté par le Conseil communal.

Les autorités communales disposeront alors d'une étude globale du village de Wiers avec divers aménagements à réaliser. Restera à solliciter le gouvernement wallon afin d'obtenir des subsides pour les réaliser dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

Pour rappel, plusieurs projets envisagés dans l'étude « *Portes et cœur* » de Wiers concernent des voiries dépendant du SPW et non de la commune. Cela va nécessiter un travail en étroite collaboration et une réalisation au fur et à mesure des disponibilités financières du Service public de Wallonie.

Infos complémentaires auprès de la Fondation rurale de Wallonie, Corinne Billouez, au 069 87 10 90.

Van Malleghem Bernard
70 rue de Sondeville - 7600 PERUWELZ
Tél. : 069 / 77.65.60.

Menuiserie générale
Châssis en Bois, PVC ou Alu.
Volets • Portes intérieures
NEVES RANGEMENTS SUR MESURE (pose gratuite)
POSEUR DE PORTES COUPE-FEU
ISOLATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DE COMBLES
5 ANS DE GARANTIE HAROL
PROTECTION SOLAIRE
PORTES DE GARAGE

JOURS FÉRIÉS
Bureaux fermés

A l'occasion de la Noël, les bureaux de l'administration communale seront fermés les jeudi 25 et vendredi 26 décembre.
Pour la nouvelle année, fermeture les jeudi 1er et vendredi 2 janvier.
Pour carnaval, les bureaux seront fermés le mercredi 18 février après-midi.

Infos au 069 25 40 00.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE
La loi « *SAC* » s'applique

La nouvelle loi relative aux sanctions administratives communales (loi « *SAC* » en abrégé) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Cette loi permet, entre autres, aux communes d'intégrer de nouvelles dispositions dans leur règlement général de police.

Ainsi, avec le système des sanctions administratives, les communes sont en mesure de lutter plus efficacement contre les incivilités et certains troubles à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques.

Les services communaux s'attellent à harmoniser les règlements pour intégrer les nouvelles possibilités qu'offre cette loi. C'est dans ce contexte que le Conseil communal a récemment adopté une ordonnance de police relative aux marchés publics.

Le marché du vendredi est l'un des rendez-vous incontournables des Péruwelziens. La Ville tient à ce qu'il le reste. Des règles de convenance ont dès lors été établies afin que badauds, commerçants et riverains puissent cohabiter harmonieusement, de manière aussi à faciliter le négoce. L'objectif étant que chacun puisse déambuler dans les allées colorées du marché en toute sécurité.

L'ordonnance de police est disponible sur le site www.peruwelz.be.